

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du samedi 26 octobre 2024, tenue au siège du District à Vesoul, à 9H00.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON.

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous, pour cette première réunion de Bureau depuis la reprise des activités et des compétitions.

Compte-tenu de l'élargissement du nombre de membres de CDA plénière cette saison 24/25, il proposera la participation aux réunions de Bureau de CDA à un ou deux membres, volontaires, et ce à tour de rôle. Cela pourra se mettre en place dès la prochaine réunion de Bureau dont la date sera fixée, vraisemblablement fin novembre 2024.

1. Courriers reçus

-FFF/La Poste : information journées de l'arbitrage la Poste du 4 au 27 octobre 2024. Le Bureau de CDA prend note avec satisfaction des matériels reçus en dotation à cette occasion, et propose d'en faire une distribution aux futurs candidats arbitres issus de la prochaine session de FIA.

-LBFC/CRA : information soirée observateurs CRA/CDA, le mardi 3 décembre 2024, et matinée JAL le samedi 14 décembre. Salles au District et terrains (stade R Hologne) ont été réservés.

-LBFC/ETRA : suivi mensuel dispositif « VRP » (Volontaires Recruteurs de Proximité en arbitrage) au titre des mois de septembre et octobre 2024. Pour rappel, deux arbitres de Ligue font partie du dispositif « VRP » s'agissant du District de Haute-Saône : Billel Debbiche et Tristan Balland.

-Note FFF concernant la mobilisation mondiale contre le racisme – agir sur le terrain. Le Bureau du District se saisira du sujet et proposera au président de CDA, les modalités de son utilisation partielle ou complète dans le cadre des compétitions du District

-Léa Bardey : demande année sabbatique arbitrage 24/25. Après échanges sur le sujet, le Bureau de CDA valide la demande et accorde le bénéfice d'une année sabbatique à Madame Bardey, selon les modalités et dispositions figurant au règlement intérieur de la CDA à cet égard.

-Club Colombe les Vesoul : courrier/arbitrage rencontre U18G du 28/09/2024 (arbitre : Mr Khalli). Pris note, remerciements au club pour cet envoi.

-Jérôme Dumarché : information arrêt arbitrage 24/25. Pris note, le Bureau de CDA remercie Monsieur Dumarché pour les services rendus au District et à l'arbitrage durant les années où il a officié, et lui souhaite une amélioration de sa situation de santé.

-Jérémy Durpoix : demande de reprise de la fonction d'arbitre (suite à arrêt en fin de saison 2018/2019). Le Bureau de CDA prend note de la demande et décide, selon les modalités et dispositions en vigueur :

- Pas d'inscription de l'intéressé à la prochaine session de FIA
- La convocation du candidat au stage des arbitres du District, le dimanche 19 janvier 2025, pour une remise à niveau et subir le questionnaire contrôle de connaissances théoriques
- La convocation à l'arbitrage d'une rencontre de DEP 3, observée.

-Côme Jeronimo : candidat à la fonction de Jeune Arbitre de Ligue. Le Bureau le remercie pour l'intérêt porté ; Rémi Laurent, responsable du pôle Jeunes Arbitres de la CDA, prendra contact avec lui pour échanger sur le sujet et la temporalité de mise en œuvre.

-Virginie Neuser : indisponibilité arbitrage automne 2024. Le Bureau de CDA prend note de cette décision, laquelle n'est justifiée par aucun élément, et qui est donc une indisponibilité pour raison personnelle (statut de l'arbitrage).

-Mathieu Pothin : désidératas désignations. Transmis au pôle désignations.

-Jules Rocheteau : information de l'arrêt de l'arbitrage saison 24/25. Le Bureau prend acte de ce choix, et le regrette, notamment vis-à-vis des conditions qui ont conduit à cette décision. Il remercie Jules pour son investissement dans la fonction et les services rendus au District et à l'arbitrage.

-Estelle Vaubourg : candidature à l'arbitrage en Ligue R3, saison 25/26. Pris note, transmis pôles technique et désignations de la CDA.

-Sébastien Zanella : candidature à la fonction d'Arbitre Assistant Ligue, saison 25/26. Pris note, transmis pôles technique et désignations de la CDA.

-Omer Abdel Zarat : indisponibilité arbitrage mois de septembre 24, pour motifs professionnels. Pris note, transmis pôle désignations.

2. Dossiers transmis et à traiter :

Par la commission de discipline :

- 2.1) Rencontre : Val Saône – Rc Saônois 2 du 01/09/24 en Départemental 2
Arbitre : Thibaut Troncin

Non utilisation document/rapport disciplinaire

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.2) Rencontre : Marnay 2 – Arc Gray du 08/09/24 en Départemental 1
Arbitre : Cédric Cartiaux

Non envoi rapport disciplinaire dans les délais

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.3) Rencontre : Francheville – Gr Sud HS du 07/09/24 en U18G Départemental 1
Arbitre : Cédric Geney

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI + non envoi rapport disciplinaire dans les délais

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.4) Rencontre : Jasney - Autrey du 15/09/24 en Départemental 2.
Arbitre : Samuel Widmer

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI + non envoi rapport disciplinaire dans les délais

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.5) Rencontre : Noidans Vesoul 4 – Jussey du 15/09/24 en Départemental 3.
Arbitre : Florian Hezard

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.6) Rencontre : Lure Sporting – Pays Luxeuil 2 du 15/09/24 en Départemental 3.
Arbitre : Cédric Geney

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.7) Rencontre : Colombe – Fc 2 Vels du 15/09/2024 en U18 D2.
Arbitre : Anthony Lotscher

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.8) Rencontre : Pays Minier – Amance/Corre/Polaincourt du 21/09/2024 en U18 D1.
Arbitre : Yllian Oberon Dole

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI + score inversé

>>> Application du barème CDA en vigueur + transmission pôle Jeunes Arbitres.

- 2.9) Rencontre : Gr Val Gray – Lure JS du 21/09/2024 en U18 D2.

Arbitre : Lucas Girardot

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur + transmission pôle Jeunes Arbitres.

- 2.10) Rencontre : Fc 4 Rivières – Gr Val Gray du 28/09/2024 en U18 D1.
Arbitre : Calvin Leveau

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur + transmission pôle Jeunes Arbitres.

- 2.11) Rencontre : Fougerolles 2 – Lure Sporting du 05/10/24 en Départemental 3.
Arbitre : Bryan Haton (obs CDA : Jalil Bouraga)

Délai envoi rapport circonstancié non respecté

>>> Pris note, sans application de sanction.

- 2.12) Rencontre : Gr Lizaine Hericourt – Melisey/St Barthélémy du 12/10/24 en U18G
Départemental 2.
Arbitre : Loik Filoni

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.13) Rencontre : Pays Minier 2 – Ent Haute Vallée Ognon/Franchevelle du 12/10/24 en U18G
Départemental 2.
Arbitre : Thomas Mazzolini

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.14) Rencontre : Vesoul RC – FC 2 Vels du 20/10/2024 en Départemental 3.
Arbitre : Philippe Floriot

Problème rapport

>>> Pris note, sans application de sanction.

- 2.15) Rencontre : FC 4 rivières – Lure JS du 19/10/2024 en U18 G.
Arbitre : Stéphane Dalansy

Problème rapport

>>> Pris note, sans application de sanction.

- 2.16) Rencontre : Monts de Gy – Frotey les Vesoul du 20/10/2024 en Départemental 2.
Arbitre : Yacine Oussemane

Non mention sanctions administratives sur FMI annexe + problème rapport / faits

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 2.17) Rencontre : FC Seveux Motey – Larians 2 du 13/10/2024 en Challenge du District.
Arbitre : Julien Mancassola

Problèmes sanctions administratives infligées et reportées et non concordance des informations reçues

>>> Considérant la nature particulière du dossier et les informations contradictoires apportées par l'arbitre, le Bureau de CDA décide de sa convocation lors du prochain Bureau.

3. **Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir**

Au titre de la saison 2023/2024 :

Session I - Dijon août 2023 :

La commission enregistre les retraits de candidatures de :

Raphaël MERCIER (Fc 2 Vels)
Kévin PEREIRA (Vesoul Rc)

Au titre de la saison 2024/2025 :

Arbitres à convoquer à l'examen pratique d'arbitrage :

Vera ROBIN (Fc 4 Rivières) : indisponibilité jusqu'au 30/11/2024 (+ certificat médical)

La commission félicite les arbitres ci-dessous suite aux réussites à l'examen pratique :

Maud BAUER (Vesoul Fc)
Lucas NYKIEL (Larians)
Hamza OBIHI (Perrouse)
Gwenaël RICHARD (Noidans Vesoul)

Situations particulières traitées :

- **S'agissant de la demande de retour à l'arbitrage formulée par M. Mohamed BJIJ (club Vesoul FC) / application de la procédure nouvelle vis-à-vis du retour à la fonction :**

La commission prend connaissance du rapport de l'observation arbitre 13 octobre 2024, qui émet un avis défavorable/obtention examen pour reprise arbitrage.

Le Bureau de CDA prend acte de cette décision et indique que l'intéressé sera convoqué prochainement pour un second et ultime match d'examen.

- **S'agissant de la demande de retour à l'arbitrage formulée par M. Anthony BOILLOT (club Arc Gray):**

Le Bureau de CDA prend note du mail de l'intéressé, en date du 19 octobre 2024, indiquant son indisponibilité actuelle (pour raisons de santé mais sans production de document justificatif), et sa disponibilité possible à partir de la reprise des compétitions post période hivernale.

Le Bureau convoquera l'intéressé au stage annuel des arbitres du dimanche 19 janvier 2025, où il subira le contrôle de connaissances théoriques qu'il n'a pas réalisé, au titre de la présente saison.

M. Boillot sera observé pour la partie pratique déterminant son retour à l'arbitrage, dès qu'il fera part au pôle désignations, de disponibilité permettant d'être désigné.

- **Situation du candidat arbitre Yanis RABEY :**

Le Bureau de CDA prend note du rapport de l'examineur et le remercie.

Après échanges et constatant l'ampleur du score du match sur lequel ce candidat a été observé (match U15 D1 - score 0/16), la difficulté de fait de véritablement évaluer le candidat, lequel a toutefois été proposé à l'admission mais avec des axes de travail immédiats ; le Bureau de CDA décide que ce candidat subira prochainement une nouvelle observation, permettant de mieux exploiter et envisager ses capacités et aptitudes, souhaitant un autre sort au niveau du résultat sur ce nouveau match.

Prochaine session FIA au titre de la saison 2024/2025 :

Elle se déroulera les 8-9 novembre et 15-16 novembre 2024 au siège du District à Vesoul.

Les inscriptions exclusivement sous forme dématérialisée, et en ligne sont ouvertes.

4. Absences et excuses des arbitres

4.1) Absence des arbitres

Journée du 24 et 25 août 2024 :

Thibaut TRONCIN (Membrey)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 31 août et 1^{er} septembre 2024 :

Etat néant

Journée du 7 et 8 septembre 2024 :

Thomas MAZZOLINI (Magny Vernois)
Chiara NOVELLINO (Pays Minier)
Christophe PRIOU (Lure JS)

Excusé validée/non comptabilisée
Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)
Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 14 et 15 septembre 2024 :

Abdul-Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 21 et 22 septembre 2024 :

Abdul-Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 28 et 29 septembre 2024 :

Néant

Journée du 5 et 6 octobre 2024 :

Néant

Journée du 12 et 13 octobre 2024

Néant

Journée du 19 et 20 octobre 2024 :

Néant

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Le Bureau de CDA prend note de l'ensemble des excuses des arbitres reçues après parution des désignations et ne procède à aucune sanction à cet égard, toutes étant reconnues valables et non sanctionnables.

LE BUREAU RAPPELLE FERMEMENT A TOUS LES ARBITRES LES POINTS CI-APRES, INDIQUES DANS LE CADRE DU POST-IT D'INFORMATIONS NUMERO 3, ENVOYE LE 22 OCTOBRE DERNIER :

- Sauf cas spécifique lié à une maladie, une blessure, un accident, cas de force majeure dûment attesté par un justificatif, les déclarations d'indisponibilités des arbitres et des observateurs d'arbitres doivent être adressées au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA (secretariat@haute-saone.fff.fr + philippe.prudhon1@bbox.fr), AU MINIMUM 21 JOURS CALENDAIRES AVANT LA DATE DE L'INDISPONIBILITE.
- Une sanction de 2 (deux) points sera appliquée sur le classement de l'arbitre de la saison en cas de non-respect de ce délai ; chaque retard sera étudié par le Bureau de CDA.
- Les indisponibilités et toute autre communication faites par un autre moyen que l'envoi d'un mail aux adresses indiquées ne seront pas traitées ni prises en compte, et renvoyées à l'expéditeur.
- Les indisponibilités et aucune communication à la CDA ne doivent être pas être saisies sur l'applicatif « MY FFF OFFICIEL », qui n'est pas utilisé au niveau du District.
- Dans le cas d'une non-désignation (samedi et / ou dimanche) ou d'un match initialement désigné et qui aura été annulé, l'arbitre demeure à la disposition de la CDA et pourra faire l'objet d'une nouvelle désignation.
- La prise en compte d'un match reporté ou annulé est effective une fois l'information officielle parvenue soit du secrétariat du District soit d'un membre de la CDA. Les informations qui pourront être communiquées directement aux arbitres par les clubs n'ont aucune valeur officielle.

5. Etat de situation des effectifs désignables, adultes et jeunes

Un point est fait vis-à-vis de l'état de situation des arbitres seniors et jeunes renouvelés et désignables, à la date du Bureau.

Quelques situations restent encore en attente de compléments médicaux, notamment les ECG ou explorations cardiaques.

Il ne peut être que conseillé aux arbitres qui connaissent leur situation individuelle et notamment les demandes de compléments qui pourraient être faites, de prendre un rendez-vous autant que possible très à l'avance, compte-tenu des délais de certains praticiens.

6. Points sur les sessions de rattrapage de la réunion de rentrée (dont questionnaire)

Le Bureau fait le point de présence des arbitres à la réunion de rentrée, puis aux deux sessions de rattrapage proposées (le vendredi 27 septembre 2024 à 19H00 ou le samedi 28 septembre 2024 à 10H00, au siège du District), au cours desquelles le questionnaire-contrôle de connaissances obligatoire a pu être réalisé.

Point de situation :

- Arbitres non présents, ou non excusés ou dont le justificatif de non venue n'a pas été validé ou reconnu valide par la CDA ; **et qui ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle et ultime convocation :**

Adrien ANDRE (D3)
Maxime DROART (D3)
Damien GENET (D3)
Léo MUGNIER (AA)

- Arbitres non présents, excusés ou dont le justificatif de non venue a été validé ou reconnu valide par la CDA ; **et qui feront donc l'objet d'une nouvelle et ultime convocation fixée AU DIMANCHE 19 JANVIER 2025, LORS DU STAGE ANNUEL DES ARBITRES :**

Anthony BOILLLOT (retour à l'arbitrage – groupe à statuer)
Anthony LOTSCHER (D2)
Cédric MARTIN (D3)
Hamza OBIHI (D3)
Omar Abdel ZARAT (D1)

7. Point sur le fonctionnement du pôle désignations

Le Bureau de CDA note, avec une grande satisfaction, la bonne efficacité du travail du pôle désignations, au travers les méthodes nouvelles retenues pour la gestion des flux (disponibilités – indisponibilités des arbitres) et les désignations des arbitres, depuis le début de la saison.

Le Bureau remercie les membres du pôle pour le travail accompli, toujours dans l'idée de couvrir le plus possible de rencontres par une désignation d'arbitre officiel, de rechercher les meilleures solutions envisageables, afin d'optimiser les procédures et tenter de donner satisfaction au plus grand nombre.

Une visio de « 1^{er} bilan » post mise en place sera fixée prochainement, entre le président de la CDA, le pôle désignations et le directeur administratif du District.

La caisse de péréquation effective au niveau du District depuis le début de la saison dernière devra être abordée, quant à son analyse et son fonctionnement, avec les éléments collationnés de la première saison de mise en œuvre de ce dispositif nouveau.

8. Passerelle JAL saison 2024/2025

Le Bureau prend connaissance de la demande formulée par la CRA, concernant le dispositif « passerelle JAL » au titre de la saison en cours.

Rappel du dispositif : communication à la CRA pour le 10 novembre 2024, des noms des Jeunes Arbitres de District (JAD) pouvant le cas échéant entrer dans le dispositif eu égard aux critères d'âge et d'ancienneté retenus dans la fonction (article 19 du RI CRA 24/25).

Rémi Laurent, en charge du pôle Jeunes Arbitres, fait le point sur les potentialités repérées et fera état de ses propositions aux membres du Bureau, pour un retour à la date demandée à la CRA.

9. 1ères réflexions sur stage hivernal du 19 janvier 2025, et sur le stage des arbitres jeunes

Sujet à reprendre lors du prochain Bureau de CDA, en présence si possible d'un membre du pôle technique de la CDA, pour aborder la proposition de programme de la journée et de mise en œuvre des différentes activités proposées.

RAPPEL : le stage a été fixé le DIMANCHE 19 JANVIER 2025, sur la journée entière (8H30 > 16H30) à la salle « sous la mairie » de Port-sur-Saône.

Une confirmation sera adressée aux arbitres par le biais d'un POST-IT CDA.

10. Date CDA plénière et questions et points divers

Après échanges sur le sujet :

- Prochain Bureau de CDA à fixer fin novembre 2024
- Prochaine réunion de CDA plénière à fixer en semaine 51 (16 au 20 décembre 2024).

11. 11H45 : Audition Mr Addul-Haqq KHALLI (club Fc 4 Rivières)

Le Bureau de CDA reçoit le jeune arbitre Abul-Haqq KHALLI, accompagné de ses deux parents.

L'échange fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion du Bureau, dont la notification sera adressée à l'arbitre reçu.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 12h30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.